

Compte rendu réunion NAO mercredi11 janvier 2023

AUCUNE SURPRISE

Monsieur Franck Bonnet a donc listé ce que Fareva a décidé pour toutes les usines en France.

Augmentation du salaire de base de 75 € BRUT

75 € en plus de l'éventuelle augmentation de 2 % de janvier des salaires minimums de la grille conventionnelles chimie. C'est-à-dire que les collègues d'ateliers payés au minimum ou juste au-dessus toucheront les 75 € en plus du montant du salaire minimum qui dépasserait leur salaire suite à l'augmentation des minis conventionnels (voir tableau sur panneaux CGT).

Par contre, les salariés embauchés après le 2 janvier 2022, avec moins d'un an d'ancienneté n'ont pas cette augmentation.

La délégation CGT a dénoncé l'exclusion des salariés ayant moins d'un an d'ancienneté. Nous avons dit que 75 € c'est juste la moitié de ce qui a été décidé par les salariés largement rassemblés en septembre. Nous serons donc avec les salariés qui veulent réclamer les 150 €.

Prime partage de la valeur de 600 € NET annuelle

Tous les premiers mois du trimestre versement de 150 € net (exonération de cotisation sociale sur cette prime).

Prime proportionnelle à la durée du travail et à la présence effective.

Donc les collègues à temps partiel et les collègues absents (sauf congés payés et congés familiaux) verront leur prime diminuer.

C'est sur le dernier versement (le dernier trimestre) que la prime sera diminuée en fonction des absences.

Les salariés en intérim ont droit à la prime aux mêmes conditions.

Pour les intérimaires et les salariés à temps partiel nous allons demander les conditions de versement qui ne peuvent vraisemblablement pas se faire sous la forme d'un ajustement de fin d'année.

Nos demandes CGT

Comme d'habitude, que cela soit en réunion NAO ou autres, la direction trouve toujours des arguments

peu convaincants pour rejeter toutes nos demandes.

Prime d'objectif atteignable. Elle ne voit pas le problème mais note que la moitié de la prime est acquise vu que les objectifs sont donnés tardivement. Ce n'était pas le sujet.

Demi-heure de pause payée pour les postés. Elle est sûre d'être dans son bon droit. Ben voyons.

Compensation juste du temps d'habillage. Avant de critiquer les collègues de la Fabrication, il faudrait d'abord compenser justement, proportionnellement au nombre de jours travaillés, le temps d'habillage.

La direction dit qu'elle allait étudier la question.

Prime de formation. Toujours non mais cela a été aussi l'occasion pour nous d'insister sur tous les départs mêmes dans les nouveaux juste formés.

Prime d'implication. Montant annuel à 1200 €. Nous avons oublié d'en parler.

Et la suite?

La direction proposait une nouvelle réunion le 19 janvier.

Pour cause de mobilisation contre la contre-réforme des retraites cette réunion est reportée au lendemain vendredi 20 janvier 11 heures.

Le directeur a admis qu'il n'y aurait sans doute rien de nouveau sur les salaires.

Pas de surprise donc, si nous voulons de bonnes nouvelles il faudra les provoquer tous ensemble en exprimant notre mécontentement face aux salaires insuffisants.

Divers

Conducteur de ligne :

Monsieur Franck Bonnet a annoncé que dans les prochains jours, il annoncerait une mesure pour augmenter le salaire des conducteurs de ligne qui est à peine au-dessus celui des conditionneurs (16 \in). Il est vrai que tout le monde constate l'hémorragie de conducteurs de ligne.

Restaurant d'entreprise :

Quand nous avons parlé du restaurant d'entreprise la direction nous a informés que le contrat était dénoncé.

Un nouveau contrat avec Eurest ou un autre prestataire doit être conclu pour le 7 mai 2023.

La seule certitude c'est qu'il n'y aura pas de retour en arrière, pour l'avenir, on ne sait pas de quoi il sera fait.

Réunion CSE:

La direction prévoit une réunion de CSE malgré la proximité des élections (le 24 janvier). Ce sera l'occasion de remonter les problèmes qui durcissent les conditions de travail.